

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTON D'ORFORD

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JANVIER 2012

Le lundi 16 janvier 2012, séance extraordinaire du conseil municipal du Canton d'Orford, tenue à la mairie à 16 h sous la présidence de M. le maire Pierre Bastien.

Présences : Les conseillères Cécile Messier, Josiane Dupré, Denyse Donahue et les conseillers Jean-Guy Beaulieu, Marc-Gilles Bigué et Christian Girouard

- M. Luc Lafleur, directeur général
- M^e Brigitte Boisvert, greffière

M. le maire, Pierre Bastien, constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

Avis de convocation

Le conseil constate que l'avis de convocation a été signifié à tous les conseillers, comme requis par l'article 153 du *Code municipal du Québec*, et demande à la greffière d'en faire mention au procès-verbal.

19-01-2011

Approbation de l'ordre du jour

1. Moment de recueillement
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Cautionnement en faveur de la corporation «Ski et golf du Mont-Orford»
4. Période de questions à objet limité, réservée au public
5. Levée de la séance

Proposé par : Christian Girouard

D'approuver l'ordre du jour présenté par M. le maire, Pierre Bastien.

Adopté à l'unanimité

Présences dans la salle : 3 personnes

20-01-2012

Cautionnement en faveur de la
corporation «Ski et golf du Mont-
Orford»

Considérant que la corporation *Ski et golf du Mont-Orford* désire obtenir une
marge de crédit pour ses opérations courantes;

Considérant que pour ce faire on exige qu'une tierce partie se rende caution de
cette obligation;

Considérant que la corporation *Ski et golf du Mont-Orford* s'est adressée à la
municipalité pour agir à cette fin;

Proposé par : Marc-Gilles Bigué

Que la municipalité du Canton d'Orford se porte caution en faveur de la corporation
Ski et golf du Mont-Orford d'un montant de 500 000 \$, selon les termes et les
conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la
présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la municipalité demande au Ministre des Affaires municipales, des Régions et
de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière à signer tout document
pouvant donner effet à la présente résolution.

Le vote est demandé par le conseiller, M. Jean-Guy Beaulieu.

Pour : Cécile Messier, Marc-Gilles Bigué, Christian Girouard et Denyse
Donahue

Contre : Josiane Dupré et Jean-Guy Beaulieu

Adopté à la majorité

Période de questions à objet limité réservée au public

21-01-2012

Levée de la séance

Proposé par : Christian Girouard

De lever la séance extraordinaire. Il est 16 h 15.

Adopté à l'unanimité

Pierre Bastien
maire

Brigitte Boisvert, avocate
greffière